

Journée conférences du Club Social

Le Jeudi 10 octobre 2019

Le Club Social organise le jeudi 10 octobre 2019 de 9h30 à 18h, trois conférences à l'Hôtel MERCURE, 27 Rue de la terraudière à Niort.

1^{ere} conférence de 9h30 à 11h30 animée par Stéfan ENGLER ? Ingénieur information et Expert-comptable (concepteur), elle portera sur :

« Les obligations RGPD dans le pôle social du cabinet »

Avec l'entrée en vigueur de la directive européenne sur la protection des données (RGPD) le 28 mai 2018 des nouvelles obligations s'ajoutent aux contraintes de l'exercice de notre profession.

Cette animation a pour but d'informer les responsables d'un pôle social d'un cabinet comptable sur les dispositions prévues dans cette nouvelle norme :

- Constituer un registre de traitement des données
- Faire respecter le droit des personnes
- Mettre en conformité votre système d'information
- Former les utilisateurs.

L'intervenant ne fera pas un cours magistral, mais fera part de sa propre expérience dans la mise en place d'un tel dispositif. Il évoquera au début un exemple clair et transposable à beaucoup de services paie. Et il se servira de cet exemple pour décrire tous les éléments à mettre en place.

2^e conférence de 13 h 30 à 15 h 30 animée par par INFODOC EXPERTS, elle portera sur :

« Contrat de travail, choix du contrat et des clauses : une mission sociale du cabinet »

Pour accompagner le client du cabinet dans le choix et la rédaction du contrat de travail, il faut choisir les clauses adaptées aux spécificités du poste de travail et aux objectifs de l'employeur. Il s'agit d'élaborer des contrats de travail « sur mesure » adaptés à la situation de chacun.

Le contrat de travail est l'élément déterminant dans les relations entre l'employeur et le salarié. Une attention particulière doit être portée à sa rédaction du contrat afin de prendre en compte les spécificités du poste de travail et les contraintes de l'entreprise (diplôme, frais professionnels, avantages en nature, permis de conduire, durée du travail, rémunération variable?).

Le Club Social propose à ses adhérents un outil pour accompagner le client dans le choix et la rédaction du contrat de travail, qui présente des exemples de clauses (intérêt de la clause et points de vigilance) ainsi que des exemples de contrats.

3^e conférence de 16 h à 18 h animée par PROBTP, elle portera sur :

« Protection sociale du BTP : Gérer les situations difficiles »

Un chef d'entreprise est parfois confronté à des situations sociales lourdes à gérer, qu'il s'agisse de la bonne marche de son entreprise ou d'événements liés à ses salariés. Dans le BTP, des accompagnements spécifiques sont prévus. Pour bien conseiller vos clients, laissez-vous guider !

Les points suivants seront abordés :

- Comment gérer au mieux le cas du décès d'un salarié ?
- Quel dispositif d'accompagnement existe-t-il pour les entreprises BTP et leurs salariés confrontés à des « situations de crise » ?
- Quelles sont les démarches pour l'entreprise BTP qui rencontre des difficultés financières ?
- En quoi consiste l'action sociale professionnelle pour le BTP ?

vous inscrire

voir les autres conférences

Ces conférences sont gratuites pour les adhérents du Club Social. Pour adhérer au Club, je vous invite à vous connecter sur le site :www.boutique-experts-comptables.com , rubrique « CLUBS »

Nous vous rappelons que les adhérents aux Clubs peuvent se faire représenter par une autre personne. En revanche, les stagiaires experts-Comptables, adhérents aux Clubs, ne peuvent en aucun cas se faire représenter par une tierce personne.

Adhésion au Club Social : Adhésion en ligne sur le site de la Boutique de l'Ordre : www.boutique-experts-comptables.com Rubrique « CLUBS »

URL source: <http://www.experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr/agenda/journee-conferences-du-club-social>